



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 JUILLET 2026 à 20 HEURES A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON

Le 20 juillet 2026, le Conseil Communautaire convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni à la mairie du Chambon/Lignon, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

**Communauté
de Communes
du Haut-Lignon**
13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

Présents : Bénédicte ANDRE, Pascale BLANC, Rose-Marie BROTTES, Yvan CHARREYRON, Isabelle DARDELET, Annie DERRIAZ, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, Frédéric GROS, Mazarine MAISONNY, Franck MOUNIER, Christian OUIILLON, Thierry QUESADA, William RIFFARD, Nathalie ROBERT, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, David SALQUE-PRADIER, Jean-Noël SOUVIGNET, Mickaël SUCHAIL.

Absents représentés : Coraline CAPON-BLANC (avait donné pouvoir à Frédéric GROS), André FERRAPIE (avait donné pouvoir à Patrice ROUSSON), Karine VALLA (avait donné pouvoir à Thierry QUESADA).

Absents excusés non représentés : Ludovic FAURIE, Cyril POCHELON.

Elu secrétaire de séance : Nathalie ROBERT.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1. Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Communautaire désigne Nathalie ROBERT comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 juin 2026 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 23 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

3 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2026 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

4. Organisation CCHL :

4.1) Délibération pour nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :
David SALQUE-PRADIER présente aux membres du conseil communautaire la liste des personnes proposées pour la composition de la CIID. Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants sachant que le Président de la CCHL est membre de droit et Président de la CIID.

Les personnes proposées sont les suivantes :

Le Chambon/Lignon : Mesdames Pascale BLANC, Isabelle DARDELET et Messieurs Jean-Christophe ALLEMAND, Jean-Marc BROTTES, Bastien CURRAT, Christian FRECHET, William RIFFARD, Jean-Noël SOUVIGNET, Mickaël SUCHAIL.

Chenereilles : Madame Patricia BONNEFOY et Messieurs Philippe DIGONNET, Didier HUART.

Le Mas de Tence : Madame Fabienne RECHATIN et Messieurs Cyril POCHELON, Jean-Charles SANTACREUX.

Le Mazet Saint-Voy : Messieurs Gilles CHAZOT, Maxime FUZIER, David GENEST, Christophe GIBERT, Jérémy PLOTON, Laurent RIOU, Jean-Marc RUSSIER.

Saint-Jeures : Mesdames Christiane AUTIN, Pauline BOUTE, Rose-Marie BROTTES, Marie-Thérèse SCHYMETZKY et Messieurs Sébastien HOCHET, Bernard ROUX, Raymond VALENTIN, Robert VALLA.

Tence : Mesdames Annie DERRIAZ, Marie-Paule FOURNEL, Valdyne GROUSSON, Marie-Pierre RANCON et Messieurs Eric ANDRE, Eric CHAVE, Jean-Paul GIROUD, Henri MONTELMIMARD, Christian RODIER, Michel TREVET.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour proposer cette liste.

5. Finances, Personnel, Patrimoine Immobilier :

5.1) Délibération pour validation de la décision de la CAO pour le choix des entreprises pour la réalisation du projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités (lots n° 1 à 14 et lot n° 17 en marché européen) :

Olivia CATUS rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération n°2025-049 en date du 9 octobre 2025, le conseil communautaire avait validé l'avant-projet détaillé du projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités.

Afin de réaliser les travaux afférents à ce projet une consultation a été lancée en appel d'offre ouvert, pour tous les lots (lots n° 1 à 14 et lot n° 17), exceptés les lots fluides (lots n° 15 et 16), jusqu'au 29/04/2026 et selon les modalités suivantes :

- Publication sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marchepublics.cdg43.fr> le 13/03/2026
- Publication au BOAMP : Avis n°26-26636
- Publication au JO S : 53/2026 - Avis n°1882223-2026

Suite à l'analyse des offres et aux demandes de précisions adressées aux candidats, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 15 juillet 2026 à 17h30 en mairie de Tence pour procéder aux choix des entreprises attributaires pour les marchés de travaux objet de la consultation.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité et valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, qui propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant H.T.
1	TERRASSEMENTS GENERAUX	SDRTP	48.247,55 €
2	GROS ŒUVRE	COREBAT/ROYER	1.198.683,00 €
3	CHARPENTE & OSSATURE BOIS	GUILHOT CONSTRUCTION BOIS	880.359,58 €
4	COUVERTURE TUILE - COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	GUILHOT CONSTRUCTION BOIS	426.051,20 €
5	ETANCHEITE	SUPER	131.861,70 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	CHAPUIS MENUISERIE	496.506,00 €
7	METALLERIE	GRAVY	207.843,50 €
8	MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER	FORISSIER	281.590,59 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	PEPIER CHARREL/BATI DECO	57.021,77 €
10	ISOLATION - PLATRERIE - PEINTURE	PEPIER CHARREL/BATI DECO	472.318,10 €
11	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	ASTRUC	149.445,33 €
12	REVETEMENTS DE SOLS MINCES	GIMBERT	64.795,70 €
13	TRIBUNE TELESCOPIQUE	SAMIA DEVIANNE	151.328,33 €
14	ASCENSEUR	AUVERGNE ASCENSEUR	26.230,00 €
17	VOIRIES - RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS	LAQUET	573.890,79 €
TOTAL			5.166.173,14 €

5.2) Délibération pour choix des entreprises pour la réalisation du projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités (lots n° 15 et 16 en procédure adaptée) :

Olivia CATUS précise aux membres du conseil communautaire que pour réaliser les travaux afférents, une consultation a été lancée en procédure adaptée pour les lots fluides, jusqu'au 29/04/2026 et selon les modalités suivantes :

- Publication sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marchepublics.cdg43.fr> le 13/03/2026

Suite à l'analyse des offres et aux demandes de précisions adressées aux candidats, une Commission des marchés s'est réunie le 15 juillet 2026 à 17h30 en mairie de Tence afin d'émettre des propositions sur les entreprises à retenir pour le marché de travaux objet de la consultation.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot n°15 « CVC – Plomberie – Sanitaire » l'entreprise ENERGECO sise à Bas-en-Basset, pour un montant de 612.648 € HT et sur une note de 88/100.
- Pour le lot n°16 « Electricité » l'entreprise ELECTRO ONDAINE sise au Chambon-Feugerolles, pour un montant de 391 417,41 € HT et sur une note de 88/100

5.3) Délibération pour signature d'un avenant n°2 relatif à la répartition des coûts de l'opération dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCHL et la Commune de Tence pour la requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités :

Olivia CATUS précise aux membres du conseil communautaire que la convention définit les modalités de fonctionnement administratif, technique et financier entre les parties, notamment en matière de commande publique. Elle détaille également la répartition des coûts de l'opération entre les parties.

Par délibération en date du 8 octobre 2025, le Conseil communautaire avait validé l'avant-projet détaillée de l'opération. La convention de co-maîtrise d'ouvrage avait alors fait l'objet d'un premier avenant concernant l'actualisation de la répartition des coûts.

La convention doit ainsi faire l'objet d'un nouvel avenant, annulant et remplaçant le premier, afin d'actualiser la répartition des coûts de l'opération entre la CCHL et la commune de Tence, suite à la validation des marchés de travaux.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité et autorise la signature de l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCHL et la commune de Tence.

5.4) Délibération pour validation du plan de financement relatif au projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités :

Olivia CATUS précise aux membres du conseil communautaire le plan de financement global de l'opération qui est le suivant :

Dépenses € HT		Ressources		
Etude de MOE	615 145,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	500 000,00 €	10,53%
Etudes complémentaires	38 220,00 €	Fonds Vert Recyclage Foncier 2025	900 000,00 €	18,96%
Démolition et désamiantage	86 320,74 €	CAP 43	288 540,00 €	6,08%
Centre de loisirs	1 299 421,20 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	200 000,00 €	4,21%
Pôle ados (Moulinage rénové)	165 605,41 €	Crédits Bdt PVD sur Etude MOE	37 121,75 €	0,78%
Office du tourisme (Extension neuve du moulinage)	372 778,74 €	CAF	350 000,00 €	7,37%
Siège CCHL	1 228 515,98 €	LEADER (travaux phase 1)	47 808,80 €	1,01%
Aménagements extérieurs	511 347,90 €	Fonds de concours Tence	382 459,99 €	8,06%
Mobilier	250 000,00 €	Fonds propres CCHL	2 040 307,89 €	42,99%
Aléas (5 % des travaux phase 2)	178 883,46 €			
TOTAL	4 746 238,43 €	TOTAL	4 746 238,43 €	100,00%

Elle présente également le plan de financement relatif aux travaux afin de déposer une demande auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Ressources		
Centre de loisirs	1 299 421,20 €	Région	395 565,00 €	10,53%
Pôle ados	165 605,41 €	CAP 43	288 540,00 €	7,68%
Office du tourisme	372 778,74 €	AELB (sur les abords)	200 000,00 €	5,32%
Siège CCHL	1 228 515,98 €	Fonds Vert Friche	437 433,12 €	11,64%
Aménagements extérieurs - rte de St Agrève	222 769,95 €	CAF	350 000,00 €	9,32%
Aménagements extérieurs - parking (50%)	288 577,95 €	Fonds de concours Tence (20% OT + CLSH)	334 439,99 €	8,90%
Aléas et révision de prix travaux (5 %)	178 883,46 €	Fonds propres CCHL	1 750 574,58 €	46,60%
TOTAL	3 756 552,69 €	TOTAL	3 756 552,69 €	100,00%

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour valider ces pans de financement et autoriser les dépôts des demandes de subvention.

5.5) Délibération pour choix d'une assurance dommage ouvrage pour le projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités :

Olivia CATUS présente le résultat de la consultation sommaire réalisée pour le choix d'une assurance dommage ouvrage pour le projet de requalification de la Friche FAUGIER en pôle multi-activités.

Deux offres ont été reçues. David SALQUE-PRADIER propose de retenir la proposition de la Compagnie SMABTP pour un montant de 32 749,40 € TTC

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour retenir la proposition de la SMABTP pour un montant de 32.749,40 € TTC.

6. Equipements sportifs – sport et Communication :

6.1) Délibération pour suppression du loyer annuel payé par la Commune du Chambon/Lignon à la CCHL pour la maison des Bretchs :

Lors de la réhabilitation de la maison des Bretchs entre 2006 et 2008, la partie culturelle de la maison des Bretchs de compétence municipale avait été englobée dans le projet. Pour financer les coûts de cette partie, un prêt de 500.000 € avait été contracté pour une durée de 20 ans au taux de 4,58 %. Le montant global sur 20 ans (capital et intérêts) s'élevait à 784.000 €. Une convention avait été passée entre la CCHL et la Commune du Chambon/Lignon pour prendre en charge le coût de cet emprunt par un loyer annuel de 39.000 € qui a débuté en 2010 et devait se terminer à fin 2029.

Compte tenu de la situation économique de la Commune du Chambon/Lignon, Jean-Noël SOUVIGNET demande que ce loyer soit supprimé pour les années 2026 à 2029. Le montant global restant s'élève à 156.000 €.

David SALQUE-PRADIER souhaite instaurer cette solidarité intercommunale lorsqu'une commune est en difficulté. Il précise également que le taux de l'emprunt de 4,58 % aurait dû être renégocié et cela aurait permis de diminuer les remboursements sur le long terme. Cela é été de la mauvaise gestion lorsque les taux étaient très bas.

Thierry QUESADA rappelle que le Centre Socio Culturel et Sportif Intercommunal des Bretchs a été rénové par la CCHL à la demande du Chambon/Lignon et que de ce fait une subvention importante avait pu être obtenue. Cet emprunt avait été réalisé sur la partie mise à disposition de la commune du Chambon/Lignon. Il précise que pour lui la suppression totale de la somme, c'est la mauvaise gestion que l'on va subventionner. Il aurait souhaité que cette demande soit étudiée en bureau communautaire.

David SALQUE-PRADIER précise que ce point a été évoqué en bureau communautaire et qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Il précise également que cela n'entraînera pas de changement pour la mise à disposition des locaux aux associations.

Jean-Noël SOUVIGNET se dit écœuré par cette guerre de clochers.

Yvan CHARREYRON demande qu'une veille financière soit mise en place sur les emprunts pour savoir si il est nécessaire de les renégocier.

Après discussions les élus communautaires délibèrent à la majorité (19 voix pour et 4 voix contre) pour supprimer le loyer annuel payé par la commune du Chambon/Lignon à la CCHL pour la maison des Bretchs.

7. INFORMATIONS

7.1) Décisions du bureau communautaire prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n° 2026-07 du 06/07/2026 : attribution d'une aide financière de 5.000,00 € suite à la demande de l'entreprise TENSOIF représentée par Madame Véronique SAGNARD qui sollicite la CCHL pour la reprise du bar Le Marigny à Tence. Elle prévoit plusieurs investissements liés à l'amélioration de l'outil de travail notamment des travaux d'aménagement intérieur (plafonds, bar, sols, peintures), l'acquisition de mobilier extérieur ainsi que le renouvellement des équipements audiovisuels devenus obsolètes. Ce bar est situé au 4 place de l'Hôtel de Ville à Tence. Le montant total du projet s'élève à 64.084,93 €, avec un financement de 10.000,00 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

8. Divers :

William RIFFARD demande comment sont réalisés les entretiens sur les bâtiments intercommunaux
David SALQUE-PRADIER précise que les petits travaux sont si possible réalisés par les services techniques des communes et que les travaux plus importants sont réalisés par des artisans locaux. Certains travaux peuvent en effet prendre du temps pour la réalisation.

La séance est levée à 21h30

Le Président de la CCHL
David SALQUE-PRADIER



Fait à Tence, le 11 août 2026
La Secrétaire de séance
Nathalie ROBERT

A blue ink signature of Nathalie ROBERT, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.